

Etre élu.e en Conseil à la vie sociale (CVS)

(CODE 00324)

FINALITÉ

Depuis la loi de 2002, la mise en place des conseils à la vie sociale ouvre aux usagers le droit de faire valoir leur point de vue sur le fonctionnement des établissements qui les accueillent. Les évolutions actuelles du secteur médico-social renforcent ce positionnement et instituent un rôle central et contributif aux représentants des personnes accompagnées. Être élu en CVS suppose des responsabilités à assumer vis-à-vis de mandants, une bonne connaissance du fonctionnement d'une instance représentative, et l'appropriation de méthodes et outils de travail.

Cette formation destinée aux élus ou suppléants des CVS, apportera à chacun les connaissances et les moyens nécessaires pour porter la parole des personnes qu'il représente et assumer pleinement son rôle.

OBJECTIFS

- Identifier l'objet et le fonctionnement du CVS.
- Repérer le rôle de l'élu et les responsabilités qui y sont associées.
- Analyser les différentes missions d'un élu et la manière de les réaliser.
- S'approprier les outils propres à la conduite de la mission.
- Mettre en oeuvre les techniques de communication nécessaires à l'animation d'un CVS.

Etre élu.e en Conseil à la vie sociale (CVS)

(CODE 00324)

PUBLIC

Elus ou suppléants du CVS.

Effectif

12 participants maximum

PRÉREQUIS

Etre élu ou suppléant du CVS.

Etre élu.e en Conseil à la vie sociale (CVS)

(CODE 00324)

CONTENU

Le Conseil à la vie sociale

- Définition, constitution et fonctionnement d'un CVS.
- Le rôle du président, du secrétaire, du suppléant, du directeur et du maire.

Les missions des élus

- Recueillir les avis et propositions des collègues : méthodes de recueil.
- Convoquer les différents membres à une réunion : délai, lettre de convocation.
- Préparer la réunion : les points à traiter, gestion du temps.
- Rendre compte des avis et des propositions.

Méthodes et outils de travail

- Notions d'objectivité, neutralité, décentration, respect, confiance, assiduité et démocratie.
- La lettre de convocation.
- Argumenter et prendre la parole en public.
- Prendre note des réponses : repérer l'essentiel.
- Rédiger un compte-rendu.

Etre élu.e en Conseil à la vie sociale (CVS)

(CODE 00324)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

La méthode pédagogique est active et participative, elle s'appuie sur des contenus théoriques (PPT, vidéos), des analyses de cas, des ateliers pratiques et des échanges entre les participants.

Sur le plan matériel, est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.

MODALITES D'EVALUATION

Pendant la formation : Plusieurs évaluations seront réalisées sous forme de questionnaires ou d'ateliers afin de mesurer la progression de chaque participant.

A l'issue de la formation : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation (une synthèse sera transmise au commanditaire).

INTERVENANT-E-S

Professionnels du secteur médico-social participant à des CVS.

MODALITÉ INTRA

Ces formations ont lieu dans vos locaux.

TARIF

[Demander un devis](#)

DURÉE

2 jours